Abivax annonce la réalisation de son offre au public de 747,5 millions de dollars

28 juillet 2025

PARIS, France, 28 juillet 2025 – 22h15 (CEST) – Abivax SA (Euronext Paris: FR0012333284 – ABVX) ("Abivax" ou la "**Société**"), une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de thérapies exploitant les mécanismes naturels de régulation de l'organisme pour moduler la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques, annonce aujourd'hui la réalisation de son offre au public préalablement annoncée de 11.679.400 American Depositary Shares (« **ADS** »), chacune représentant une action ordinaire de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 euro (une « **Action Ordinaire** ») aux Etats-Unis (l'« **Offre** ») qui inclut l'exercice intégral de l'option de surallocation des teneurs de livre associés leur permettant d'acheter des ADS supplémentaires (l'« **Option des Banques Garantes** »). Le produit brut total de l'Offre, après exercice de l'Option des Banques Garantes, s'élevait à environ 747,5 millions de dollars, correspondant à environ 637,5 millions d'euros , avant déduction des commissions de garantie et frais estimés à la charge de la Société, et le produit net estimé, après déduction des commissions de garantie et frais estimés liés à l'Offre à la charge de la Société, est d'environ 700,3 millions de dollars, correspondant à environ 597,2 millions d'euros1. Toutes les ADS dans le cadre de l'Offre ont été émises par Abivax.

La Société estime que le produit net de l'Offre, combiné à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie actuels, lui permettra de financer ses activités jusqu'au quatrième trimestre 2027, ce qui lui donnera une autonomie financière de 12 mois après la soumission prévue de la demande d'autorisation de mise sur le marché pour la rectocolite hémorragique, en supposant que les résultats de son essai de maintenance de phase 3 soient positifs.

Les Actions Ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le symbole « ABVX » et ses ADS sont admises aux négociations sur le Nasdaq Global Market sous le symbole « ABVX ».

Leerink Partners, Piper Sandler & Co. et Guggenheim Securities ont agi en tant que teneurs de livre associés pour les besoins de l'Offre. LifeSci Capital a agi en qualité de manager principal avec BTIG et Van Lanschot Kempen agissant en qualité de co-managers pour l'Offre.

Un document préalable d'enregistrement automatique en anglais intitulé « Form F-3 » (incluant un prospectus) relatif aux titres de la Société a été enregistré auprès de la Securities Exchange Commission ("**SEC**") aux Etats-Unis d'Amérique le 23 juillet 2025 et est devenu effectif dès son dépôt. La Société a également enregistré auprès de la SEC une version finale du supplément au prospectus (et le prospectus initial qui y est joint) décrivant les termes de l'Offre (le « **Supplément au Prospectus Final** »). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement en consultant EDGAR sur le site internet de la SEC à l'adresse www.sec.gov. Alternativement, une copie du Supplément au Prospectus Préliminaire (et du prospectus initial qui y est joint) peut être obtenue auprès de Leerink Partners LLC, Attention: Syndicate Department, 53 State Street, 40th Floor, Boston, MA 02109, par téléphone au (800) 808-7525, ext. 6105, ou par e-mail à syndicate@leerink.com; ou de Piper Sandler & Co., 350 North 5th Street, Suite 1300, Minneapolis, MN 55402, Attention: Prospectus Department, par téléphone au 800-747-3924 ou par e-mail à prospectus@psc.com; ou de Guggenheim Securities, LLC, Attention: Equity Syndicate Department, 330 Madison Avenue, 8th Floor, New York, NY 10017, par téléphone au (212) 518-9544 ou par email à GSEquityProspectusDelivery@guggenheimpartners.com.

A propos d'Abivax
Abivax est une société de biotechnologie au stade clinique axée sur le développement de produits thérapeutiques exploitant les mécanismes naturels de régulation de l'organisme pour stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques. Basé en France et aux États-Unis, le principal candidat médicament d'Abivax, obefazimod (ABX464), est en phase 3 d'essais cliniques dans le traitement de la rectocolite hémorragique active modérée à sévère.

Contacts:
Abivax Investor Relations
Patrick Malloy
patrick.malloy@abivax.com
+1 847 987 4878

Déclarations prospectives
Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, prévisions et estimation, y compris celles relatives aux objectifs commerciaux et financiers de la Société. Les termes tels que « concevoir », « avoir l'intention », « s'attendre à », « prévoir », « futur », « pouvoir », « pourrait », « peut », « pourrait », « potentiel », « planifier », « projeter », « devrait », « sera » et les variantes de ces termes et expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant l'utilisation anticipée des produits qui découlent de l'Offre, la période pendant laquelle la Société prévoit que ses ressources financières seront suffisantes pour soutenir ses activités, ainsi que des déclarations concernant ou impliquant le potentiel thérapeutique des candidats médicaments d'Abivax, ses plans de développement clinique, sa stratégie commerciale et réglementaire, ses performances futures prévues et d'autres déclarations qui

ne sont pas des faits historiques. Bien que la direction d'Abivax estime que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont avertis que les informations et déclarations prospectives sont soumises à différents risques, éventualités et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et généralement indépendants de la volonté d'Abivax, ce qui pourrait impliquer que les résultats et développements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés, implicites ou projetés par les informations et déclarations prospectives. Une description de ces risques, aléas et incertitudes figure dans les documents déposés par la Société auprès de l'AMF en application de ses obligations légales, notamment son Document d'Enregistrement Universel et dans le Rapport Annuel de la Société sur le formulaire 20-F déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis le 24 mars 2025 sous le titre « Facteurs de risques ». Ces risques, aléas et incertitudes incluent entre autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et au développement, aux données et analyses cliniques futures, aux décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, concernant l'opportunité et le moment d'approuver un candidat médicament, ainsi que leurs décisions concernant l'étiquetage et d'autres questions susceptibles d'affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats. Les résultats actuels ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Une attention particulière doit être accordée aux obstacles potentiels au développement clinique et pharmaceutique, y compris une évaluation plus approfondie par l'entreprise, les agences de réglementation et les comités d'éthique/CEI suite à l'évaluation des données précliniques, pharmacocinétiques, de carcinogénicité, de toxicité, CMC et cliniques. En outre, ces déclarations prospectives, prévisions et estimations sont valables uniquement à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf obligation légale, Abivax décline toute obligation de mise à jour de ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement ultérieur dont la Société aurait connaissance. Les informations sur les produits pharmaceutiques (y compris les produits en cours de développement) figurant dans ce communiqué de presse ne sont pas destinées à constituer une publicité. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un conseil en investissement et ne doit pas être considéré comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne doit pas être considéré par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées ici sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Avertissements
Le présent document ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des titres de la Société, dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement des titres concernés ou autre qualification en vertu de la règlementation boursière d'un tel pays ou d'une telle juridiction.

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat des titres de la Société aux États-Unis.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (chacun, un « **Etat Membre Concerné** »), aucune offre des titres mentionnés dans le présent document n'est faite et ne sera pas faite au public dans cet État Membre Concerné, sauf (i) à toute personne morale qui est un investisseur qualifié tel que défini dans le Règlement Prospectus, (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales par État Membre Concerné, ou (iii) dans d'autres circonstances relevant de l'article 1(4) du Règlement Prospectus ; à condition qu'aucune de ces offres ne nécessite la publication par la Société d'un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus. Aux fins de ce qui précède, l'expression « offre au public » dans tout État Membre Concerné a la signification qui lui est donnée à l'article 2(d) du Règlement Prospectus.

Ce document n'est distribué et ne s'adresse qu'aux personnes (a) en dehors du Royaume-Uni, (b) qui sont des « professionnels de l'investissement » au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (telle que modifiée, l'« **Ordonnance** »), (c) qui sont des « high net worth companies » ou toutes autres personnes auxquelles ces informations peuvent être légalement communiquées conformément à l'article 49(2) de l'Ordonnance (ensemble, les « **personnes concernées** »). Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte n'est accessible qu'aux personnes concernées et ne sera réalisé qu'avec des personnes concernées. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne doit pas utiliser ou se prévaloir de ce document ou de son contenu.

Uniquement pour les besoins du processus d'approbation des produits de chaque fabricant, l'évaluation du marché cible concernant les titres offerts dans le cadre de l'Offre a permis de conclure, en ce qui concerne les critères relatifs au type de clients, que: (i) le marché cible des titres est celui des contreparties éligibles et des clients professionnels, chacun tel que défini dans la Directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des titres offerts dans le cadre de l'Offre aux contreparties éligibles et aux clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Actions Ordinaires (un « **distributeur** ») doit prendre en considération l'évaluation du type de clients des fabricants ; cependant, un distributeur soumis à MiFID II est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les Actions Ordinaires offertes dans le cadre de l'Offre (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible des fabricants) et de la détermination des canaux de distribution appropriés.

Ce communiqué de presse a été préparé en français et en anglais. En cas de divergence entre les deux versions du communiqué de presse, la version française prévaudra.